

Arrêté Municipal de police de circulation
Travaux de maintenance du réseau Orange
(projet ATLAS ORANGE)
Route du Blésimare

Le Maire de la commune de Vergetot,

Vu le Code de la route, notamment ses articles R. 411-5, R. 411-8 et R. 411-20 ;
Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2212-2, L. 2213-1, L. 2213-5, L. 2512-13 et R. 2213-1 ;
Vu le Code de la voirie routière ;
Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation routière, et l'ensemble des textes qui l'ont modifié et complété ;

Vu la demande formulée par l'entreprise STELLA NETWORKS — pour le compte d'Orange (projet ATLAS ORANGE) 57 rue Jacquard, 77400 Lagny-sur-Marne

Dans le cadre de travaux de remplacement d'appui télécom (réseau Orange) Poteau 0627818 : 2 Route du Blésimare 76280 Vergetot

Il y a lieu de prendre les dispositions suivantes :

Arrête :

Article 1 :

Afin de sécuriser les travaux qui se dérouleront à compter 22 octobre 2026, jusqu'au 20 novembre 2026.

Réglementation mise en place :

Alternat de circulation sera mis en place par panneaux B15/C18, ou par K10 si nécessaire en cas de chaussée rétrécie, conformément à la réglementation en vigueur.

Restriction sur section courante dans les 2 sens, par feux tricolores ; manuellement

Article 2 :

La signalisation réglementaire sera mise en place par l'entreprise chargée des travaux et sous sa seule et entière responsabilité.

Article 3 :

Le présent arrêté sera transmis, à l'entreprise STELLA NETWORKS, Monsieur Le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Criquetot L'Esneval, aux services de secours, la Communauté Urbaine Le Havre Seine Métropole.

14 OCT. 2026

Fait à Vergetot, 14 octobre 2026

Le Maire,
Olivier VALIN

